

Avis sur les pays les moins avancés et le cadre post-2015

- À la demande du Ministre de la Coopération au Développement Alexander De Croo, dans une lettre du 18 février 2015
- Préparé par le groupe de travail 'Relations internationales'
- Approuvé par l'AG via une procédure écrite le 22 mai 2015¹ (voir annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le néerlandais

1. Contexte

- [a] Normalement, en septembre 2015, les Nations unies² à décideront à New York d'une série de SDG.³ L'Open Working Group⁴ spécial sur les SDG a proposé⁴ 17 SDG et 169 objectifs.
- [b] L'UE travaille sur de nouvelles conclusions du Conseil qui constitueront la base de sa position au cours de la dernière phase des négociations pour l'ensemble des SDG et leur mise en œuvre par les Etats membres des Nations unies au cours de la période postérieure à 2015.
- [c] 2015 est une année capitale pour les pays les moins avancés (PMA)⁵, avec trois conférences dont les résultats peuvent avoir des conséquences positives pour les PMA : la conférence Financing for Development (FFD) à Addis Abeba,⁶ le sommet à New York sur les SDG et la conférence sur le climat COP21 en décembre à Paris.⁷
- [d] Dans le cadre de la demande d'avis du Ministre De Croo, l'accent est mis sur la position des PMA dans le processus post-2015. Plus tard, le Conseil formulera un autre avis relatif à la transposition des SDG dans notre politique nationale.
- [e] Les recommandations de cet avis portent essentiellement sur la politique de coopération au développement mais doivent également être considérées comme des propositions plus larges pour une politique externe et interne cohérente au profit des PMA dans le cadre des principes de la cohérence des politiques en faveur du développement (PCD).⁸
- [f] Cela ne fait pas partie des objectifs de cet avis, mais il peut également être utile de mener une réflexion supplémentaire sur les termes de 'pays les moins avancés' d'une part et d'états fragiles' d'autre part. Récemment, l'OCDE a publié un rapport plaidant pour un élargissement du concept d'états fragiles.⁹

¹ Avec une vote contre de Vanessa Biebel (FEB) pour l'avis dans sa totalité.

² Voir [ce site sur le processus Post-2015](#).

³ SDGs = Sustainable Development Goals. Les SDG sont les successeurs des objectifs du millénaire pour le développement. Des négociations sont actuellement en cours concernant une série de SDG dans le cadre du [processus Post-2015](#). Un accord est attendu en septembre 2015.

⁴ Voir la proposition de l' [Open Working Group](#).

⁵ Le terme « pays les moins avancés » (LDCs) est défini dans le cadre des NU comme une [catégorie de pays qui remplissent certains critères](#). Les PMA sont aujourd'hui au nombre de 48.

⁶ Voir le site de la [conférence à Addis Abeba](#).

⁷ Voir le [site de la France](#) sur la conférence.

⁸ PCD = Policy Coherence for Development (NdT: cohérence des politiques en faveur du développement)

⁹ OECD, [States of Fragility 2015. Meeting Post-2015 Ambitions](#). Le rapport traite de cinq dimensions : « 1) la violence (sociétés paisibles) ; 2) l'accès à la justice pour tous ; 3) l'existence d'institutions efficaces, redevables et inclusives ; 4) les fondements économiques ; 5) la capacité d'adaptation aux chocs et aux catastrophes d'ordre social, économique et environnemental ».

2. Avis

2.1. Engagement fort en faveur des différents processus politiques en 2015

- [1] Le Conseil demande à la Belgique de faire preuve d'un engagement politique fort pour faire des trois grandes conférences de 2015 un succès. Le succès des SDG pour les PMA dépend également dans une large mesure de ce qui sera convenu lors de la conférence FFD à Addis Abeba et de la conférence sur le climat à Paris.
- [2] Comparé au processus des MDG¹⁰, celui des SDG est plus large. Le projet est de nature plus systémique, universelle et accorde davantage d'attention aux différentes dimensions du développement durable et de l'inégalité. Il en résulte pour la communauté internationale l'opportunité d'apporter une réponse à l'absence d'action politique dans des domaines essentiels comme le climat, les matières premières et le travail décent. À cet effet, une politique cohérente s'impose.

2.2. Développement durable inclusif

- [3] Le Conseil demande à la Belgique d'apporter expressément son soutien à un développement durable inclusif en faveur des PMA.¹¹ Ce développement doit profiter à tous les groupes sociaux – surtout les plus marginalisés – et doit s'accompagner d'un recul de la pauvreté et de différentes formes d'inégalités (dont l'inégalité de revenu). Un développement durable inclusif suppose la participation de tous les groupes et exige la proactivité des autorités, en application du principe 10 de la Déclaration de Rio.¹² Les dépenses redistributrices ne sont pas les seules dépenses importantes. Il convient également d'assurer l'accès à des droits via la création d'emplois décents, la suppression d'obstacles à la participation, le maintien ou la mise en place de services publics de soutien, d'une politique de non-discrimination et d'une vaste politique d'égalité entre les femmes et les hommes.
- [4] Les PMA sont extrêmement touchés par la crise économique et financière des dernières années, le changement climatique, l'épuisement des matières premières et la dégradation écologique. Les programmes d'action internationaux pour les PMA doivent donc être renforcés et poursuivis.¹³ En ce qui concerne le soutien du développement de la capacité de production - dans le cadre d'une industrialisation durable¹⁴ – dans les PMA, le Conseil insiste pour que la Belgique mette l'accent sur le travail décent, sur les modes de production et de consommation durables, sur l'agriculture durable et la cohérence des politiques. Tout ceci doit permettre à une plus grande part de la valeur économique ajoutée de rester dans les PMA proprement dits grâce à la transformation des matières premières par un secteur secondaire propre. Il convient également de soutenir davantage les PME dans les PMA.
- [5] Le Conseil demande à la Belgique d'aider activement les PMA à mettre en place une politique de protection sociale. L'objectif est que les PMA puissent, à terme, développer un système de protection sociale avec leurs propres ressources. Lors du développement de la capacité nécessaire à cet effet, ils devront pouvoir compter sur l'aide internationale via l'APD.¹⁵ Dans ce contexte, il peut

¹⁰ MDG = Millennium Development Goal. Les objectifs du millénaire pour le développement arrivent à échéance en 2015. Les SDG sont les successeurs des MDG.

¹¹ Dans la proposition de l'OWG et aussi dans le SDG 8 : « Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

¹² [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#).

¹³ Dans ce cadre, il s'agit notamment de la mise en œuvre du [Istanbul Programme of Action \(IPoA\)](#).

¹⁴ Dans la proposition de l'OWG et aussi dans le SDG 9 : « Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

¹⁵ ODA = Official Development Aid, aide publique au développement.

également être intéressant d'examiner la proposition d'un Global Fund for Social Protection¹⁶. Un soutien est également indispensable pour un régime fiscal adapté (axé sur des impôts progressifs) et un renforcement des capacités des services fiscaux dans les PMA. L'une des conditions est une politique financière d'appui plus large et équitable, politique à laquelle devrait aboutir la conférence FFD. Celle-ci doit entre autres accorder une attention particulière à l'approche à adopter vis-à-vis des flux financiers illégaux, des paradis fiscaux et de la corruption.

- [6] Le Conseil demande à la Belgique de soutenir la proposition d'élever le comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière d'affaires fiscales existant au rang d'organe intergouvernemental. Cet organe doit bénéficier d'un large mandat en matière de coopération fiscale internationale et se voir attribuer des moyens suffisants pour la réalisation de ce mandat. Le Conseil supporte en outre la proposition d'organiser un 'Sommet mondial sur la fiscalité',¹⁷ en marge de la conférence FFD à Addis Abeba.
- [7] Les PMA sont, pour la plupart, exclus des discussions en cours sur la création et la mise en œuvre de réformes réglementaires des institutions financières internationales. Le Conseil demande à la Belgique d'appuyer des propositions sur la répartition du poids au profit des PMA.
- [8] Vu la problématique de la dette qui sollicite lourdement les finances publiques des différents PMA, le Conseil demande à la Belgique de soutenir la création d'un mécanisme international de règlement de la dette au sein des Nations unies. Ce mécanisme doit être indépendant des créanciers dans l'analyse et le processus décisionnel et doit s'appliquer aux dettes bilatérales, multilatérales et privées. Il doit être accessible à tous les Etats présentant un risque de 'surendettement' et demander des comptes tant aux débiteurs qu'aux créanciers en cas de comportement irresponsable. Le Conseil demande à la Belgique de prendre des mesures efficaces pour les dettes multilatérales et bilatérales spécifiques aux PMA, comme convenu par l'AG des Nations unies dans la résolution 68/224.¹⁸
- [9] La Belgique doit continuer à souligner l'importance de l'égalité entre hommes et femmes pour le développement durable et encourager cet engagement politique par un financement suffisant en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, tant dans des interventions ciblées que transversalement dans tous les SDG, projets et programmes.

2.3. Approche axée sur les droits de l'homme et consolidation de la société ('society building')

- [10] Le Conseil demande à la Belgique de continuer à œuvrer, dans le contexte européen, à un volet fort portant sur les droits de l'homme et à une politique axée sur la paix dans le cadre des SDG.¹⁹
- [11] Parmi les questions prioritaires d'une politique de soutien en faveur de la consolidation de la société, citons :
- Une participation accrue des plus pauvres et des femmes, avec une attention particulière pour les groupes marginalisés, tant dans le cadre du développement des SDG que de leur contrôle et de leur mise en œuvre, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de développement nationaux et de programmes (belges) de coopération au développement.
 - Il importe d'opter pour l'autonomisation des personnes précarisées, en soutenant des initiatives locales ainsi que l'enseignement.

¹⁶ [Global Fund for Social Protection](#).

¹⁷ Voir proposition pour un [Sommet mondial sur la fiscalité](#).

¹⁸ [Résolution 68/224](#)

¹⁹ Il s'agit notamment de ce dont traite la proposition de SDG 16. Ce sujet était sensible lors des discussions préparatoires. « Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsable et ouvertes à tous ».

- Il convient d'œuvrer à l'élimination de toutes les formes de discrimination dans le cadre de la mise en œuvre des SDG.
- L'accès à des procédures judiciaires équitables auprès des instances publiques doit être garanti pour tous.
- Une forte responsabilité s'impose dans le suivi des SDG et ce, grâce à des mécanismes adaptés qui offrent également l'opportunité aux citoyens d'interroger leur gouvernement concernant une mauvaise mise en œuvre des SDG.
- Il convient d'apporter une aide constante à la société civile, l'acteur par excellence pour exiger d'un gouvernement qu'il respecte les droits de l'homme. Il est essentiel que la société civile participe à part entière à l'élaboration de programmes de coopération.

2.4. Développement humain et social

[12] Le Conseil demande à la Belgique de s'engager très activement en faveur d'une protection sociale dans tous les pays, surtout les PMA. Dans ce cadre, la priorité doit être accordée à l'idée de "leaving no one behind". Le principe de protection sociale est mentionné dans plusieurs des SDG proposés.²⁰ À cet égard, le concept de 'socle de protection sociale'²¹ doit faire autorité.²² Notre pays possède une vaste expertise en matière de protection sociale (au niveau des autorités et de la société civile). Cette expertise devrait être utilisée davantage dans la coopération internationale.

[13] L'agenda concernant le travail décent doit se voir attribuer une place centrale dans le développement économique des PMA. Un volet majeur de cet agenda consiste à considérer les travailleurs de l'économie informelle comme des acteurs économiques et de les renforcer dans leur participation au développement de l'économie locale. Dans ce contexte, la Belgique devrait encourager un processus de formalisation permettant à ces travailleurs d'avoir accès aux droits et devoirs de l'économie formelle, notamment via une rémunération correcte. Des systèmes fiscaux efficaces, une protection sociale bien développée, des services d'aide comme l'accueil des enfants, l'enseignement, la formation professionnelle et la formation permanente en sont des éléments importants.²³

[14] Le Conseil demande à la Belgique de stimuler l'échange de connaissances (tant Nord-Sud que Sud-Sud) en vue de renforcer la capacité des instances publiques (au niveau institutionnel) et des organisations de la société civile. Le Conseil est favorable à la participation des institutions et organisations belges spécialisées dans le domaine de la protection sociale à la politique de coopération au développement. Par conséquent, il importe que cette expertise technique sur la protection sociale et le dialogue social structurel soit mise à la disposition des autorités et des acteurs sociaux du Sud.

2.5. Environnement, climat et ressources naturelles

[15] Le Conseil est convaincu que la protection de l'environnement, du climat et des ressources naturelles doit jouer un rôle crucial dans la politique à l'égard des PMA et dans la mise en œuvre des SDG. Les PMA – bien qu'ils soient les moins responsables du changement climatique - sont touchés de

²⁰ Notamment dans les propositions de SDG 1, 5, 10 : (1) « Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », (5) « Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », (10) « Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».

²¹ [Socle de protection sociale](#).

²² Voir également dans la proposition de SDG 1.3 : « 1.3 mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ».

²³ Un exemple à suivre pour le déroulement de ce processus de transition est [l'inscription de la question normative sur ce thème](#) de l'OIT.

manière disproportionnée par ses effets négatifs et ce, en raison de leur position géographique, de leur niveau de pauvreté, de leur capacité institutionnelle limitée et d'une plus grande dépendance de secteurs sensibles au climat comme l'agriculture entre autres. Opter explicitement pour un développement durable offre de nombreuses opportunités en mettant davantage l'accent sur le bien-être, le droit à l'alimentation, le droit à la terre et aux ressources naturelles, l'égalité et un environnement sain plutôt qu'en se focalisant purement et simplement sur la croissance économique. L'accès aux énergies durables pour tous est par exemple d'une importance capitale pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement. Le Conseil demande que l'on accorde de plus en plus d'attention à l'environnement en tant que thème transversal dans tous les programmes et projets mis en œuvre dans les PMA et que les moyens nécessaires soient également libérés à cet effet, en particulier le financement international du changement climatique qui doit être nouveau et compléter l'aide publique au développement. La nouvelle note stratégique sur l'environnement de la coopération belge au développement²⁴ doit jouer un rôle majeur dans ce cadre. Tout ceci implique également que la Belgique opte intégralement pour la cohérence des politiques, notamment en acceptant des objectifs climatiques plus ambitieux sur son propre territoire.

- [16] De nombreux PMA possèdent des quantités considérables de matières premières. Une gestion sérieuse, transparente et durable de ces ressources offre la possibilité de financer une partie importante du développement de ces pays avec les recettes fiscales provenant de l'extraction des matières premières. Ces dernières années, quelques améliorations tangibles ont été apportées en matière de transparence des recettes fiscales provenant d'activités extractives dans de nombreux pays – en particulier dans des pays affiliés à l'ITIE²⁵ –. Toutefois, le cheminement très difficile dans d'autres domaines de la transparence, et de la gestion générale des ressources naturelles – de la gestion forestière durable à l'exploitation minière socialement et écologiquement responsables – montrent que des efforts accrus sont indispensables pour vraiment faire la différence sur le terrain. La Belgique devrait jouer un rôle de pionnier au niveau international en renforçant la transparence et le contrôle de la gestion et du commerce des ressources naturelles, en particulier en vue de consolider le droit à l'alimentation, à la terre et aux ressources naturelles.
- [17] Le Conseil demande à la Belgique de respecter entièrement ses différents engagements au niveau international dans le domaine du financement de la lutte contre le changement climatique et renvoie, dans ce contexte, aux recommandations formulées dans un précédent avis sur le climat et la coopération au développement.²⁶ La Belgique ne peut en aucun cas soutenir des investissements qui entraînent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de combustibles fossiles et l'utilisation non durable des matières premières.
- [18] Le Conseil demande que les engagements et objectifs financiers existants en vue de fournir des moyens pour la biodiversité soient totalement réalisés. De nouveaux moyens publics supplémentaires s'imposent pour la conservation et la régénération de la biodiversité.

2.6. Aide humanitaire et résilience

- [19] Les risques augmentent partout dans le monde et un nombre accru de personnes, surtout des pauvres, y sont exposées. Il s'agit par exemple de catastrophes naturelles, de la volatilité des prix alimentaires ou de conflits de longue durée. Les PMA sont touchés par ces catastrophes de manière disproportionnée. Afin de pouvoir mettre en œuvre les SDG dans les PMA, la politique de coopération au développement devrait accorder une place plus importante à la promotion de la résilience dans les pays les moins avancés. Il conviendrait également de mettre fin aux inégalités, car plus les personnes sont pauvres, plus elles sont vulnérables aux catastrophes naturelles. La

²⁴ [Note stratégique sur l'environnement de la coopération belge au développement](#)

²⁵ [ITIE](#) = Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

²⁶ Avis [2013a13](#)

coopération au développement doit s'efforcer d'encourager les autorités nationales à éliminer les inégalités et la vulnérabilité, notamment par des systèmes d'imposition progressive, une protection sociale et en donnant une voix aux citoyens les plus pauvres dans le système de décision politique.

- [20] Le Conseil demande à la Belgique de s'engager en faveur d'une politique active en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment dans les PMA et les Etats fragiles, et ce, sur base du cadre de réduction des risques de catastrophe récemment approuvé à Sendai.²⁷
- [21] Il convient de s'appuyer sur une approche pluridimensionnelle de la notion d'"États fragiles". À cet égard, le récent rapport de l'OCDE²⁸ sur le sujet est un exemple à suivre, et quelques observations pourront encore être formulées. Par exemple, une protection sociale bien développée est notamment une condition importante pour parvenir à davantage de 'résilience'.
- [22] La Belgique doit renforcer le lien entre sa coopération au développement et l'aide humanitaire. Des analyses communes de risques et des stratégies afin de les éviter ou d'en atténuer l'impact requièrent une approche cohérente. Dans ce cadre, le renforcement de la capacité locale doit être une priorité. Par ailleurs, les obstacles institutionnels entre la coopération au développement et l'aide humanitaire doivent être éliminés afin que ces deux domaines puissent travailler davantage ensemble.

2.7. Agenda numérique

- [23] Le développement de nouvelles technologies numériques entraîne une forte augmentation de la quantité et des types de données. Il en résulte des opportunités énormes pour le développement d'une meilleure politique de développement durable ainsi que pour une participation accrue des citoyens et de la société civile. Toutefois, nous observons encore des inégalités importantes et grandissantes entre les pays en ce qui concerne leurs possibilités de profiter de ces nouveaux développements. Ce sont surtout les PMA qui ne disposent pas toujours de la capacité suffisante pour investir dans ce type d'innovation. La disponibilité des données sera essentielle pour la mise en œuvre des SDG, pour le contrôle et la responsabilité, et donc également pour les processus participatifs. Dans ce contexte, le Conseil renvoie aux recommandations du rapport²⁹ sur la 'Data Revolution' de l'Independent Expert Advisory Group, publié à la demande du Secrétaire général des Nations unies.
- [24] À cet égard, le Conseil demande aux autorités belges de développer des initiatives spéciales pour les PMA.³⁰
- [25] Dans ce cadre, parmi les questions prioritaires pour le Conseil, citons :
- Des investissements dans le développement d'indicateurs qui mesurent les progrès 'beyond GDP' et qui accordent une attention particulière aux autres dimensions, comme le bien-être et des écosystèmes sains.³¹

²⁷ Informations disponibles sur le site de la [Conférence mondiale des nations unies sur la réduction des risques de catastrophe](#), à Sendai, Japon, mars 2015. Ce cadre de réduction des risques de catastrophe a fixé 7 objectifs au niveau international.

²⁸ OECD, [States of Fragility 2015. Meeting Post-2015 Ambitions](#).

²⁹ Informations disponibles sur le site du [Data Revolution Group](#).

³⁰ Voir la proposition de l'OWG : « 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits états insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

- Le développement de données et d'indicateurs sur les écosystèmes et la biodiversité devrait être intégré dans des stratégies nationales.

2.8. Réaliser l'universalité

[26] L'un des éléments essentiels du nouveau cadre des SDG est l'universalité. Les SDG s'appliqueront à tous les pays, et pas uniquement aux PMA. L'universalité signifie que tous les pays devront apporter leur contribution, sur base de leurs capacités et de leur responsabilités (conformément au principe RCMD³²). Dans ce cadre, les PMA méritent une reconnaissance pour leur vulnérabilité toute particulière. Pour que les PMA puissent réaliser les SDG, des changements sont également indispensables dans les pays riches et dans les institutions internationales. On pourrait par exemple envisager des codes de conduite pour les entreprises multinationales, des accords-cadres entre syndicats et entreprises multinationales, des clauses sociales cohérentes dans la politique commerciale et d'investissement, davantage de régulation en matière commerciale et économique pour éviter la surconsommation et de manière générale, des accords financiers, commerciaux et climatiques internationaux au profit des PMA.³³

[27] Un modèle qui mérite une attention particulière est celui de la coopération triangulaire, qui implique une coopération entre un pays du groupe des PMA, un pays à revenu moyen et un pays riche. Ces formes de coopération peuvent être utiles, notamment pour apporter une réponse au groupe croissant des « travailleurs pauvres » dans les différents pays.

³¹ Voir également la proposition de l'OWG : « 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. »

³² RCMD = responsabilités communes mais différenciées

³³ Voir également le [Rapport 2014 de la CNUCED sur les pays les moins avancés](#).

Annexe 1 Membres avec voix délibérative de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- La présidente et 2 vice-présidents :
Magda Aelvoet
Mathias Bienstman
Mathieu Verjans
- 3 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement :
Marie Cors
Sabien Leemans
Sara Van Dyck
- 3 des 3 représentants des organisations non gouvernementales pour la coopération au développement :
Rudy De Meyer
Nicolas Van Nuffel
Brigitte Gloire
- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs:
Bert De Wel
Nilüfer Polat
Philippe Cornélis
Sébastien Storme
- 1 des 6 représentants des organisations patronales :
Vanessa Biebel
- 1 des 2 représentants des groupements de jeunesse :
Bart Devos

Total : 15 des 24 membres avec voix délibérative

Annexe 2

Réunions pour la préparation du présent avis

Les réunions préparatoires du groupe de travail ont eu lieu le 30 avril et le 11 mai 2015.

Annexe 3

Participants à la préparation du présent avis

Président

- Dries LESAGE (UGent)

Membres avec voix délibérative du CFDD et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Renaat HANSSENS (ACV-CSC)
- Simon HEMPTINNE (Conseil de la Jeunesse)
- Maresa LE ROUX (ACLVB-CGSLB)
- Maggi POPPE (Nederlandstalige Vrouwenraad)
- Véronique RIGOT (CNCD – Opération 11.11.11)
- Bart TIERENS (11.11.11)
- Benjamin VAN CUTSEM (CNCD – Opération 11.11.11)

Conseillers scientifiques et experts invités

- Mark VAN DE VREKEN (cabinet du Ministre De Croo)

Excusés

- Marlies CASIER (Sensoa)
- Sabien LEEMANS (WWF)

Secrétariat CFDD.

- Marc DEPOORTERE
- Jan MERTENS